



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

**Délibération n°2026/11
Rapporteur : Mme le Maire**

Objet : Approbation de la liste des délibérations du 30/03/2026

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des délibérations du 30/03/2026 qui a été communiqué à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et délibéré :

APPROUVE la liste des délibérations du 30/03/2026.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Délibération n°2026/12
Rapporteur : Mme le Maire**

Objet : Subventions aux associations

Dans le cadre de leur activité, les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

À l'appui des demandes, les associations ont adressées un dossier à Mme le Maire qui comporte les informations sur l'association, sur les ressources propres de l'association, les projets à venir.



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des activités qui présente un réel intérêt général et entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et délibéré :

Associations	Adresse	Montant ACCORDE
USEP LA PETIT GARRIGUE	Camin dis escoulies-	350€
ETRE EN YOGA	Camin di Jasso-	300 €
SOCIETE DE CHASSE	Camin di Jasso-	600€
SAINT PAUL PATRIMOINE	330 Camin dou camp de César-	1500€
APE		1650€
LES VOIX BUSSONIERES		200 €
Les Font'âinés		2000€
Comité des fêtes		2000€
Théafonts		300€
Les petites mains d'Augusta		300€
	TOTAL	9200€



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations comme ci-dessus exposé
- **PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées au chapitre 011
- **PRECISE** que les subventions seront accordées sous réserve de l'obtention du bilan prévisionnel de chaque association.
-
- **PRECISE** que les associations ont jusqu'au 30 juin 2026 pour donner les documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

**Délibération n°2026/13
Rapporteur : Mme le Maire**

Objet : Vote des taux de la Taxe Foncière et Taxe Foncière Non Bâtie- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après analyse du budget principal de la commune, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux de foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Mme le Maire rappelle les taux et propose comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux d'imposition actuel 2025</i>	<i>Taux d'imposition 2026</i>
<i>Foncière (bâtie)</i>	<i>42.47%</i>	<i>42.47%</i>
<i>Foncière (non bâtie)</i>	<i>47,05%</i>	<i>47,05%</i>
<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	<i>21.66%</i>	<i>21.66%</i>

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et délibéré,

- **MAINTIENT** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

- - **Pour la Taxe Foncière (Bâtie), 42.47 %**
 - **Pour la Taxe Foncière (Non Bâtie), 47,05 %**
 - Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.66%**

- **DONNE** tout pouvoir à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

•

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/14

Rapporteur : Mme Aurore MARIEN

Objet : Approbation du compte financier unique 2025- budget communal

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que Mme Aurore MARIEN, adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que Mme SABATON Marjorie, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Mme MARIEN et délibéré:

APPROUVE le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 633 554.63€

Recettes : 922 027.08€



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

A Solde des réalisations de l'exercice N : + 288 472.45€

B Résultats antérieurs reportés :

Ligne 002 du compte financier : 1 132 679.57 €

C Résultat de clôture de la section de fonctionnement = 1 421 152.02€

Section d'investissement

Dépenses : 895 354.89 €

Recettes : 66 151.87 €

D Solde des réalisations de l'exercice N : - 829 203.02€

E Résultats antérieurs reportés :

Ligne 001 du compte financier N : + 10826.16€

F Solde d'exécution de la section d'investissement N = -818 376.86€

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Délibération n°2026/15
Rapporteur : Mme le Maire**

Objet : Affectation du résultat budget principal 2025

Le conseil municipal après avoir adopté le CFU 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de **1 421 152.02€**
- déficit d'investissement de : - **818 376.86 €**

Mme Le maire propose d'affecter les résultats comme ci-dessous :

Au compte résultat de fonctionnement reporté : 002, un montant de **602 775.16 €**

Au compte « excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 pour un montant de : - **818 376.86€**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme ci-dessus détaillée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : Contre : Abstention :



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

**Délibération n°2026/16
Rapporteur : Mme le Maire**

Objet : Vote du budget primitif année 2026– budget principal- En cours d'élaboration

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	1 142 861.23€	1 514 731.90€
DEPENSES	1 142 861.23€	1 514 731.90€



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

SECTION FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
002 Résultat d'exploitation reporté	602 775.16€	011 Charges à caractère général	615 000€
70 Vente de produits de prestations	56 090.03€	012 Charges de personnels	495 600 €
013 Atténuations de charges	0 €	014 -atténuation de produits	30 100€
73 Impôts et taxes	732 930.98€	023 virements à la section d'investissement	60 000€
74 dotations et participations	118 314.16€	65 Autres charges de gestion courante	271 531 90 €
75 Autres produits de gestion courante	2550€	66 Charges financières	42 500 €
76 Produits financiers	2071.57 €		
77 Produits exceptionnels	0 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0€
TOTAL	1 514 731.90€	TOTAL	1 514 731.90€



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANT
		001 solde d'exécution Reporté	818 376.86
041 Opérations patrimoniales	0 €	041 Opérations patrimoniales	0 €
040 Opération d'ordre de transfert entre section	0€	040 Opération d'ordre de transfert entre section	0 €
021 Financement de la section fonctionnement	60 000€	16 Emprunts et dettes assimilées	102 466.05 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	57 521.70€	20 Immobilisations incorporelles	5000€
13 Subventions d'investissement	194 213€		
1068 Excédant de fonctionnement capitalisés	818 376.86 €	21 Immobilisations corporelles	187 018.32€
27 Autres immobilisations financières	12 749.67 €	23 Immobilisations en cours	30 000 €
TOTAL	1 142 861.23€	TOTAL	1 142 861.23€

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme SABATON adjointe aux finances et délibéré:



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

- **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2026.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/17

Rapporteur : Mme Le Maire

Objet : modification des horaires d'ouverture de la mairie au public.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Mme Le Maire propose à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie pour permettre aux administrés d'avoir une plus grande amplitude d'accès aux services administratifs.

Mme le Mairie propose les modifications suivantes :

Les horaires d'ouverture :

-Le matin de 9h à 12h

-L'après-midi : de 13h30 à 17h

Secrétariat de mairie	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert
APRES-MIDI	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Par ailleurs, Mme le Maire informe l'assemblée que les modifications d'horaires d'ouverture n'entraînent aucune modification du temps de travail du personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme le maire et délibéré :

-AUTORISE la modification des horaires d'ouverture de la Mairie comme présenté à compter du lundi 20 avril 2026.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/18

Rapporteur : Mme Le Maire

Objet : Désignation des délégués de la commune au sein des syndicats et des intercommunaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme Le Maire, rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6 et L5211-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les syndicats et syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par le conseil municipal des communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignés dans chaque syndicat à l'unanimité des membres les conseillers suivants :

SIVU DE L'YEUSERAIE :

1 délégué titulaire : Richard EVESQUE



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

1 délégué suppléant : Martin GUIGUE

TERRITOIRE D'ENERGIE-GARD-SMEG :

2 délégués titulaires : Marjorie SABATON-Pierrick MICHON

2 Délégués suppléants : Richard EVESQUE-Martin GUIGUE

SIIG-SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

2 délégués titulaires : Marjorie SABATON-Richard EVESQUE

2 Délégués suppléants : Wilfrid GAUWE-Pierrick MICHON

SYNDICAT MIXTE-AB CEZE

2 délégués titulaires : Wilfrid GAUWE-Richard EVESQUE

2 Délégués suppléants : Marjorie SABATON-Pierrick MICHON

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/19

Rapporteur : Mme Le Maire

Objet : Désignation des délégués auprès du : « CNAS »

Considérant le Comité National d'Actions Sociales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué élu et un suppléant et un délégué agent,

Mme Le Maire indique que le profil du délégué élu doit répondre aux critères suivants : militant disponible, sensible à la gestion des ressources humaines aux problématiques d'accompagnement social, tourné vers les activités sociales, engagé dans la vie sociale.

Le délégué agent : volontaire, disponible, réceptif aux problématiques d'accompagnement social, intéressé par les questions de personnel. Mme Le Maire précise que le délégué agent assurera également la mission de correspondant du CNAS au sein de la collectivité.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignées délégués à l'unanimité des membres les conseillers suivants :

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

- 1 délégué titulaire : Aurore MARIEN
- 1 délégué suppléant : Marjorie SABATON
- Désigne agent et correspondant du CNAS : Stéphanie JEANJEAN

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits.

Résultats : Pour : 15 Contre :0 Abstention : 0

Délibération n°2026/20

Rapporteur : Mme Le Maire

Objet : Commission communale des impôts directs-Liste des noms en vue de la nomination des membres

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

- Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- - 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant ..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

Nomme Mme Stéphanie JEANJEAN agent de la commune sans voix délibérative.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/21

Rapporteur : M. Wilfrid GAUWE

Objet : Règlement intérieur service périscolaire-

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. GAUWE rappelle le contexte, la commune de Saint-Paul-Les-Fonts accueille les enfants de l'école communale la petite Garrigue le matin et le soir (garderie) de 7h15 à 18h15 tous les jours et de 7h15 à 18h pour le vendredi et sur la pause méridienne (cantine).

Le règlement périscolaire permet l'organisation et le fonctionnement de ces services. Il s'agit aujourd'hui d'y apporter des ajustements notamment sur les règles de vie et les attitudes à adopter par les enfants sur le temps périscolaire suite aux différentes situations rencontrées ces derniers mois (conflits entre enfants, comportements inappropriés...) et de donner des outils aux agents périscolaires pour gérer et améliorer ces situations.

M. GAUWE propose de modifier le règlement périscolaire en incluant ces règles de vie comme présentées en annexe 1.

Après avoir Ouï l'exposé de M. GAUWE et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'adopter le nouveau règlement sans limite de durée.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits.

Résultats : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Délibération n°2026/22

Rapporteur : M. Wilfrid GAUWE

Objet : Astreinte- service technique

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement

Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Monsieur GAUWE expose que les astreintes dans la fonction publique territoriale sont prévues par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ainsi que par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences. Pour les agents de la filière technique, ce décret n° 2005-542 renvoie aux dispositions réglementaires applicables au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, à savoir le décret n° 2003-363 et l'arrêté du 24 août 2006. Ces deux textes ont été abrogés par le décret n° 2015-415 publié au Journal officiel du 16 avril 2015. Malgré l'absence d'actualisation des textes applicables à la fonction publique territoriale, ces dispositions sont transposables aux agents territoriaux de la filière technique.

Trois arrêtés ministériels, publiés à la même date, fixent les montants de l'indemnité d'astreinte et de permanence ainsi que la rémunération horaire et les conditions de compensation des interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil (municipal décide d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

I – Les astreintes

M. GAUWE rappelle que l'astreinte est : « Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ».

Article 1 - Cas de recours à l'astreinte :

La collectivité peut recourir à une astreinte pour le service technique dans les cas suivants :

- 1- Evénements climatiques : neige, inondation...**
- 2- Manifestations particulières : Fêtes locales**



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Article 2 - Modalités d'organisation

L'astreinte sera organisée comme suit :

Pour les manifestations locales : fête votive-13 juillet...

- notamment le week-end de la fête votive : 6h-1h du matin
- Heure de début 6h...
- Heure de fin ...1h

Pour les événements climatiques : en fonction de l'évènement.

- La description sommaire des moyens.

- Un véhicule sera mis à disposition de l'agent d'astreinte au hangar des Services techniques avec l'outillage spécifique nécessaire aux interventions. Le matériel de première urgence nécessaire aux interventions sera mis à disposition dans le véhicule.

-Un accès aux clés des bâtiments communaux sera donné à l'agent d'astreinte.

-La liste ainsi que les numéros de téléphone des services d'urgence et des responsables communaux à joindre en cas de décisions importantes relevant de leurs compétences sera mis à disposition de l'agent d'astreinte.

-Ce personnel devra avoir les habilitations nécessaires aux interventions.

Un planning avec évaluation du fonctionnement des astreintes sera établi sous la responsabilité de la secrétaire générale en concertation avec le personnel.

- Les obligations pesant sur l'agent d'astreinte

Procédure : Suite à l'appel téléphonique venant de Mme le Maire, de l'adjoint au Maire ou de la secrétaire générale, l'agent d'astreinte constate et intervient ou fait intervenir la société habilitée dans le domaine.

- La définition des missions pour lesquelles il est mandaté pour intervenir.

Participation à la sécurisation du village en cas d'intempéries : - (ex : accident sur la chaussée : prévention et signalisation)



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Organisation, installation pour les festivités de la commune et

- Panne d'électricité liée à une structure de la commune : intervention uniquement par un agent ayant l'habilitation à jour ;

- Problème d'assainissement et de fuites d'eau : Constater le problème, prendre les mesures de prévention et de premières urgences pour remédier au dysfonctionnement et si l'intervention n'est pas possible contacter la SAUR.

-Problème de matériel

Article 3 - Emplois concernés

Agents du service technique

Services concernés	Cas de recours aux astreintes	Modalités d'organisation	Emplois concernés
Service technique	Astreinte pour organisation fêtes locales et intempéries	L'agent est d'astreinte du vendredi matin au dimanche soir pour les fêtes locales et pour les événements climatiques.	Agent du service technique

Après avoir Ouï l'exposé de M. GAUWE et en avoir délibéré, le conseil municipal :



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS**

Jeudi 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19h le conseil municipal convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Mme Le Maire, Marjorie SABATON

Présents : Marjorie SABATON-Wilfrid GAUWE-Aurore MARIEN-Richard EVESQUE-Laurence SIMON-Nicolas BOUSQUET-Martin GUIGUE-Pierrick MICHON-Maréva LAUGIER-Charlotte CHAZEL-Claude NEGRE-Cindy MURTAS-Evelyne ABBAS-Cyril FABRE.

Pouvoirs : Valérie VALLAT pour Evelyne ABBAS

Absents excusés : néant

DELIBERATIONS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	14

DECIDE de mettre en place les astreintes.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits.

Résultats : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0